LES JOURNÉES DE LA ZICOMOTIV'

VIDE TON GRENIER / VIDE TA CHAMBRE

BULLETIN D'INSCRIPTION PAPIER :

Nom ……..Prénom……
Adresse ……...
Téléphone……mail…….……...

Nombre de mètre linéaire à 4 euros (Maxi 3 par participant) :……Total :……euros

Paiement virement oui/non **RIB : ASSOC. Z ICOMOTIV'**
FR76 1940 6000 0067 2052 7751 783
AGRIFRPP894

Joindre avant le 10 novembre 2026, le bulletin d'inscription + la photocopie d'une pièce d'identité à musiquelocomotive@gmail.com ou par courrier sous enveloppe timbrée à Association Zicomotiv' 32 boulevard du grand cerf 86000 Poitiers

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Organisation & But Vide ton grenier / Vide ta chambre est organisé par l'association Zicomotiv' , le 15 août de 08h00 à 17h00, Boulevard du Grand Cerf à Poitiers. Les fonds récoltés participeront au financement du Festival Zicomotiv'. **Article 2** : Conditions de participation L'événement est réservé exclusivement aux particuliers. Conformément à la loi (Art. R321- 9 du Code pénal), les participants attestent sur l'honneur ne pas participer à plus de deux ventes au déballage par année civile et ne vendre que des objets personnels et usagés (la vente d'objets neufs, de nourriture, de boissons ou d'armes est strictement interdite). **Article 3** : Inscription et Justificatifs L'inscription est définitive après paiement en ligne et transmission obligatoire d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport, Permis). Ces informations seront reportées sur le registre officiel de la manifestation, soumis aux autorités. ***Article 4*** : Tarifs et Emplacements Le tarif est fixé à 4,00 € le mètre linéaire et jusqu'à 3 mètres linéaires par exposant. L'association Zicomotiv' attribue les emplacements selon l'ordre d'arrivée ou de réservation et se réserve le droit de modifier la disposition des stands pour des raisons de sécurité. **Article 5** : Installation et Horaires L'accueil et l'installation des exposants se feront de [07h00] à [08h00]. Les véhicules devront impérativement être déchargés puis garés à l'extérieur de la zone du vide-grenier avant [08h00]. Aucun départ d'exposant ne sera autorisé avant [17h30] pour des raisons de sécurité des piétons. **Article 6** : Propreté et Déchets Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement parfaitement propre et à repartir avec ses invendus ainsi que ses cartons et déchets. Rien ne doit être abandonné sur le domaine public sous peine de facturation des frais de nettoyage. **Article 7** : Responsabilité et Météo L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration du matériel ou des marchandises des exposants. En cas de météo défavorable, aucun remboursement ne sera effectué si la manifestation a débuté.

Signature précédé du nom, prénom et de la mention lu et approuvé :